

C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale



Tourcoing

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T D U N O R D

E X T R A I T

D U R E G I S T R E A U X D É L I B É R A T I O N S D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
D U C C A S D E T O U R C O I N G

S É A N C E D U 13 f é v r i e r 2026

à 10h30

C O N V O C A T I O N D U 09/02/2026

Délibération N° 2026-046

Présidence de Madame Marie-Christine LEJEUNE SORIS

Nombre de membres : 17

PRÉSENTS :

Marie-Christine LEJEUNE SORIS, Pierre DESSAUVAGES, Jean-Marc VANGILVIN, Aurélie AITOUCHE BAISE, Roger QUINGER, Laurence LIPPERT, Bertrand VANSEVEREN, Michel DESMETTRE, Luc DE BACKER, Alain CATOIRE, Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Doriane BECUE MEURIN à Mme Marie-Christine LEJEUNE SORIS, M. Christophe DESBONNET à M. Jean-Marc VANGILVIN, Mme Martine FOURNIE T'JOEN à M. Pierre DESSAUVAGES, Mme Peggy LE DEAUT ELOY à Mme Marie-Hélène LIARD.

EXCUSÉS :

M. Guy VERNEZ, Mme Marie HELMER.

Direction des affaires administratives
et techniques du CCAS

Le 13 février 2026 N°46

**DONS - COLIS ET CHÈQUES - 2025 -
LES RESTAURANTS DU CŒUR DE
LA RÉGION LILLOISE**

Rapport de **Madame LEJEUNE SORIS Marie-Christine**

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'action de convivialité et de soutien aux conditions de vie de personnes âgées de Tourcoing consistant en la remise en fin d'année, d'un colis alimentaire ou d'un titre d'achat fléché,

Considérant qu'à l'issue de la campagne 2025, il reste 141 colis (valeur unitaire 17,90 € T.T.C.) et 10 titres d'achats (valeur unitaire 20 €),

Considérant la proposition de confier ce reliquat à une association à but non lucratif, œuvrant sur le territoire de Tourcoing et concourant à la satisfaction de l'intérêt général,

Considérant que cette remise s'analyse en une subvention en nature devant être valorisée dans les comptes de l'association bénéficiaire,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration

- **d'APPROUVER** la remise à l'association « Les Restaurants du cœur de la région lilloise » (SIRET n°524 416 906 00021 - W595000482) de 141 colis alimentaires (valeur unitaire : 17,90 € T.T.C.) et 10 titres d'achats fléchés (valeur unitaire : 20 € T.T.C.) soit un montant total de 2 723,90 € (deux mille sept cent vingt trois euros et quatre-vingt-dix centimes),

- **d'AUTORISER** Madame la Présidente, et en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président à signer tous les actes, toutes les pièces et tous les documents relatifs à ce don y compris les avenants n'emportant pas de modification substantielle,

- **de CHARGER** Madame la Directrice générale du C.C.A.S. de veiller à la bonne exécution des engagements souscrits.

15 POUR	
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
0 Ne participe pas part au vote	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseil
Adhère aux propositions ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil,
Certifié conforme,

Madame la Administratrice du C.C.A.S : Marie-Christine LEJEUNE SORIS

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 059-265905992-20260213-2026046-DE



Secrétaire de séance :

Christelle FRANCOIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christelle Francois', written over the printed name.

Date de publication :

Réception au contrôle de légalité :

Référence technique :